

FORMATION CQP INITIATEUR VOILE 2022

Le Club de Voile Soustons Marensin organise une session de formation au **Certificat de Qualification Professionnel d'Initiateur Voile** (Ex CQP Assistant Moniteur Voile). Celle-ci s'adresse à ceux qui souhaitent faire partager leur passion et sont attirés par l'enseignement de la voile.

Déroulé de la formation :

Si nécessaire :
Validation niveau 4 FFV
sur au moins une famille de
support : dériveur, catamaran,
PAV.
(Stage d'évaluation et de
certification du niveau 4 FFV
Du 22 au 26 février, au CVSM.)

Prérequis :
UCT 1 : Niveau 4 FFV
UCT 2 : Test natation
UCT 3 : Permis bateau
UCT 4 : PSC1 ou AFPS ou PSMER
+ Licence FFV « pratiquant » ou
« compétition » en cours
de validité

Inscription en ligne via l'espace licencié FFV

Centre de formation :
Semaine 1 : 35 heures
UCC1 et 2 : théorie
UCC1 : certification (épreuve 1)

Centre de formation :
Semaine 2 : 35 heures
UCC 3,4,5,6 : théorie
UCC 5 : certification (épreuve 3)

Signature convention de stage

Ecole de voile : semaine 3 et 4
90 heures minimum
UCC 1,2,3,4,5,6: pratique
UCC 2,3,4: certification (épreuve 2)

**Certification UCC6 par le
centre de formation (épreuve 4)**

Diplôme CQP IV

Club de Voile de Soustons Marensin

Affilié Fédération Française de Voile

Agréé Jeunesse et Sports n° 557 S 40 02

Association Loi 1901 – Déclaration en préfecture n° W401000142 le 12/11/2001

Parue au J.O le 01/12/2001

SIRET : 440 973 881 00012 – APE : 9312Z

Déclaration Organisme Formation n°72400117040

Calendrier de la formation :

- **Du 18 Avril au 22 Avril 2022** : Module sécurité
Théorie et pratique : UCC 1 et 2
Certification UCC1 le 20/04/2022
- **Du 25 Avril au 29 Avril 2022** : Module pédagogie (session 1)
Théorie et pratique : UCC 3,4,5,6
Evaluation écrite des UCC 2 à 5.
Session de rattrapage UCC1 le 25/04/2022
Certification UCC5 le 29/04/2022, session de rattrapage le 25/06/2022
- **Du 7 Mai au 25 juin 2022 (5 samedis à définir : 7/5,14/5,21/5,28/5,4/6,18/6,25/6)**: Module pédagogie (session 2)
Théorie et pratique : UCC 3,4,5,6
Evaluation écrite des UCC 2 à 5.
Session de rattrapage UCC1 le 07/05/2022.
Certification UCC5 le 18/06/2022, session de rattrapage le 25/06/2022

Horaires journaliers : de 10h00 à 18h00.

Hébergement : Externat, possibilité d'internat ou ½ pension, nous consulter.

Coût :

- **300€** par module
 - 600€ la formation complète (sécurité + pédagogie)
 - Prise en charge (OPCA, pole emploi,) : nous contacter
- **Mai à Novembre 2022**: Stage pratique (90 heures minimum)

Les candidats devront bloquer 3 semaines (si possible consécutives) au cours desquelles ils seront mis en situation sur un public réel, sous la responsabilité d'un tuteur (formateur régional). L'examen se déroule sur les 3 derniers jours du stage pratique. Cette période peut se dérouler soit au sein de l'école de voile du centre de formation (le CVSM) soit au sein de toute école de voile affilié FFV disposant d'un formateur régional habilité.

La certification définitive de l'UCC6 ne sera effective qu'après évaluation par le responsable de formation. *Ceux ayant fait un stage à l'extérieur devront revenir au centre de formation afin de valider leurs acquis.*

Un nombre insuffisant d'inscrit entraînera l'annulation du stage.

Programme de la formation :

Période 1 - Sécurité: Du lundi 18 Avril au vendredi 22 avril 2022 au CVSM

Date	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
	Cours théoriques et exercices pratiques : sécurité				
	UCC1	UCC1	UCC1	UCC2	UCC2
Matin 10h -12h	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil • Présentation • Test sur sécu : Prise en main, conduite, armement... 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le contexte de la pratique <ul style="list-style-type: none"> ○ Principes d'action (Aborder une embarcation, la ressaler, la remorquer, BPPI) ○ Connaissance des textes législatifs en vigueur (Arrêté du 9 février 98, recommandations fédérales) ○ Le DSI 	<ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser le contexte de la pratique <ul style="list-style-type: none"> ○ Etablir des check-lists : Tâches préparatoires, inventaire des points sensibles à vérifier sur chaque support ○ Le matériel 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants <ul style="list-style-type: none"> ○ Conduite à tenir en cas de navigation autonome ○ principes d'actions en cas de problème ○ procédures de détresse 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement d'attitudes préventives chez les pratiquants <ul style="list-style-type: none"> ○ Check-list des points à vérifier sur l'embarcation avant de partir en autonomie ○ Règles de priorité ○ Protection de l'environnement
12h-13h	Pause repas				
13h-18h	Mise en situation		Certification UCC1	Mise en situation	
	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation niveau technique voile • Début de mise en situation auto encadrée • Exercices pratiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation auto-encadrée <ul style="list-style-type: none"> ○ Le DSI ○ La sécu ○ Le ressalage 		Rédaction de fiches séances (30mn)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation auto-encadrée <ul style="list-style-type: none"> ○ Organisation d'une séance
			<ul style="list-style-type: none"> • Epreuve pratique en situation d'urgence simulée. (20mn en situation + 10 mn oral) 		

Période 2 - Pédagogie /Animation: Du lundi 25 Avril au vendredi 29 Avril 2022 au CVSM ou sur 5 samedis répartis sur mai-juin (cf. calendrier) au CVSM

Date	Jour 6	Jour 7	Jour 8	Jour 9	Jour 10
	Cours théoriques et exercices pratiques : pédagogie				
	UCC3	UCC4	UCC5	UCC6	• Synthèse de la formation Evaluation UCC 2 à 6 <u>Epreuve écrite</u> (30mn) : Pédagogie
Matin 10h -12h	Permettre un temps de pratique maximal <ul style="list-style-type: none"> • Communication : techniques de bases • Techniques d'exposés 	Entretenir l'engagement des pratiquants <ul style="list-style-type: none"> o Les différents types de consignes o Les différents types de pratiquants o Adapter les consignes par rapport à la situation proposée o Adapter les consignes par rapport aux comportements des pratiquants 	Intervenir pour accélérer les progrès des pratiquants <ul style="list-style-type: none"> o Les stades d'apprentissage o Situer le pratiquant dans une progression o Connaissance du rôle de l'individu dans le schéma de fonctionnement o Les commandes de l'engin 	Evaluer le niveau d'autonomie des pratiquants <ul style="list-style-type: none"> o Evaluer correctement le niveau des pratiquants en cours d'exercice o Analyser les comportements o Listing des causes d'échec possibles et propositions de solutions adaptées o Processus de remise en question en cas d'échec collectif 	
12h- 13h	Pause repas				
13h- 18h	Mise en situation				Certification UCC 5 <u>Epreuve de pédagogie pratique en situation.</u> (20mn en situation + 10 mn oral)
	Rédaction de fiches séances (30mn)				
	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur public école de voile : _ préparation _ accueil _ animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur public école de voile : _ préparation _ accueil _ animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur public école de voile : _ préparation _ accueil _ animation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation sur public école de voile : _ préparation _ accueil _ animation 	

Période 3 : Tutorat en école de voile (90 heures minimum), période Mai à Novembre

Tutorat en école de voile (90 heures minimum)	
Stage de mise en situation pratique sur public d'école de voile, sous la supervision d'un tuteur, dans toute école de voile affiliée FFV, disposant d'un formateur habilité.	Certification des UCC 2 à 4 + Evaluation UCC 6 Epreuve de pédagogie pratique en situation sur public de l'école de voile sur 3 séances consécutives.
	La certification définitive de l' UCC 6 ne sera effective qu'après évaluation par le responsable de formation. Une session de rattrapage des UCC 2 à 5 pourra être organisé sur la période. Une session de rattrapage de l'UCC6 pourra être organisée durant la première semaine des vacances de la Toussaint

Organisation de l'alternance

A l'issue des périodes 1 et 2 (sécurité et pédagogie/animation) en centre de formation, le stagiaire continuera sa formation par une période de mise en situation en école de voile.

Cette période, d'une durée de 90 heures minimum, s'effectuera soit de façon continue, soit de façon discontinue, après mise en place d'un calendrier avec la structure d'accueil et le tuteur.

A l'issue de son stage en alternance, le stagiaire reviendra en centre de formation, et le formateur contrôlera l'acquisition des UCC. Le responsable de formation certifiera alors l'UCC6 en s'appuyant sur le bilan du tuteur ou en confiant une ou plusieurs séances au stagiaire.

Certification :

1/ A l'issue des deux premières périodes (70 heures) en centre de formation :

- épreuve écrite de sécurisation des navigations organisées et épreuve pratique d'assistance aux personnes (certification UCC1)
- épreuve écrite pédagogique (évaluation UCC 2 à 6)
- épreuve de pédagogie pratique en situation. (certification UCC 5)

2/ A l'issue de la période de mise en situation (en centre ou bien en club)

- Epreuve de pédagogie pratique en situation sur public de l'école de voile sur 3 séances consécutives (certification UCC 2-3-4-6).

Rattrapage :

A l'issue de chaque période de formation en centre ou bien en club, il est prévu une prolongation de la durée de formation afin d'amener le candidat au niveau de compétence requis :

- _ durant les week end du printemps
- _ durant la période estivale
- _ durant les vacances de la Toussaint

Personnes à prévenir en cas d'accident (obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Lien parenté	Tél cellulaire	Tél domicile	Tél professionnel

IMPORTANT : Vérifier obligatoirement la couverture sociale

Statut déclaré par le stagiaire :

1- Étudiant 2- Salarié privé 3- Fonctionnaire

4- Militaire 5- Travailleur indépendant 6- Retraité 7- Adhésion volontaire

Sportif de haut niveau Catégorie : Élite Senior Jeune Discipline / spécialité :

Financement de la formation :

1- Personnel ou familial 2- Formation continue Précisez : Plan CIF ou DIF

3- Bourse collectivité territoriale Précisez : Département Région Collectivité locale

4- Autre Précisez :

Situation au regard de la couverture sociale :

Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) :

Régime : Étudiant Étudiant étranger Couverture parentale

Salariés et assimilés (agriculteurs, professions médicales conventionnées), Fonctionnaires civils de l'État, Banque de France, Magistrats, Agents des collectivités locales, caisses des dépôts et consignations, Ouvriers d'État, Artistes et auteurs, Travailleurs frontaliers affiliés CPAM

Travailleurs non salariés (TNS) (artisans, commerçants, professions libérales) ou Militaires, EDF, GDF, Mines, RATP, Port autonome de Bordeaux, Clercs et Employés de notaires, Cultes

Marine marchande, Théâtres nationaux SNCF Couverture volontaire

Complémentaire / Mutuelle :

Organisme :

Responsabilité civile individuelle :

Licence FFVoile en cours de validité (**obligatoire**) Garanties complémentaires

Autre Compagnie :

Je souhaite m'inscrire à :

Module sécurité	18/04/2022 au 22/04/2022	300€
Module pédagogie (session 1)	25/04/2022 au 29/04/2022	300€
Module pédagogie (session 2)	5 samedis du 07/05 au 25/06/2022	300€
TOTAL :		

Les dossiers d'inscription des candidat(e)s mineur(e)s doivent obligatoirement être signés par une personne ayant autorité et accompagné d'une autorisation écrite pour sa participation du mineur à la formation.

Fait à :

, le :

Signature :

Pièces à joindre au dossier :

- **Photocopie pièce d'identité** du candidat (carte identité ou passeport)
- **Certificat médical** de non contre-indication à l'exercice de l'encadrement VOILE, daté de moins de 3 mois avant l'entrée en formation
- **Photocopie de l'attestation de secourisme** (PSC1, ...)
- **Photocopie du permis mer**
- **Attestation de natation** 100 mètres avec passage sous un obstacle en surface de 1 mètre de long (mention obligatoire)
- **Attestation de niveau 4 ou 5 FFVoile.**
- **Photocopie licence FFV** en cours
- **Chèque du montant calculé** à l'ordre du CVSM (ou attestation de prise en charge pour prise en charge OPCA, Pole Emploi...)

ATTENTION :

Le dossier, complet, doit nous parvenir **au plus tard 15 jours avant** la date d'entrée en formation,

à l'adresse suivante :

Club de Voile de Soustons Marensin
Base de Laurens, route d'Azur
40140 SOUSTONS

Un nombre insuffisant d'inscrits entraînera l'annulation de la formation. Dans cette éventualité les candidats seront informés au plus tard **une semaine avant** le début de la formation.